



Votre employeur :

MANPOWER FRANCE
Agence de STRASBOURG TERTIAIRE
13 FBG DE SAVERNE
67000 STRASBOURG
Agence T : 0TA20 / R : 0TA20
SIRET : 42995529714074 - NAF : 7820Z
Accords nationaux des Entreprises de Travail
Temporaire relatifs aux salariés temporaires

MR SAWANE KARAMBA
10 RUE JULES VERNE
68200 MULHOUSE

Code intérimaire : 0007944257
N° S.S. : 197085951272059

MISSION(S) & REMUNERATION		Rubriques soumises				Rubriques exonérées	
Rubriques	Libellés	Nbre/Base	Taux	A payer	A retenir	Taux	A payer
Contrat N° 062422019 - 0121824 - ASSISTANT AUX UTILISATEURS - EMPLOYE TAUX HORAIRE							
Période de travail du 10/10/2018 au 31/10/2018							
100T	HEURES NORMALES	112,00	11,540	1292,48			
TOTAL SALAIRE BRUT ET ACCESSOIRES				1292,48			

COTISATIONS SOCIALES		Charges salariales			Charges patronales
Libellés	Nbre/Base	Taux	A payer	A retenir	A payer
SANTE					
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès	1292,48				168,02
Sécurité Sociale-Maladie Maternité Invalidité Décès Alsace/Moselle	1292,48	1,500		19,39	
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès Tranche A (Employé)	1292,48	0,348		4,50	6,74
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES	1292,48				26,11
RETRAITE					
Sécurité Sociale Plafonnée	1292,48	6,900		89,18	110,51
Sécurité Sociale Déplafonnée	1292,48	0,400		5,17	24,56
Complémentaire Tranche 1 (Employé)	1292,48	4,675		60,42	65,59
FAMILLE	1292,48				67,86
ASSURANCE CHOMAGE					
Chômage Tranche A	1292,48				52,74
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR					98,00
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	1274,57	6,800		86,67	
CSG/RDS non déductible de l'impôt sur le revenu	1274,57	2,900		36,97	
EXONERATIONS DE COTISATIONS EMPLOYEUR					-131,33
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				302,30	488,80
AUTRES RETENUES					
ACOMPTE				372,00	
RECUP.FRAIS AV.				58,82	

IMPORTANT : A compter de Janvier 2019 - P.A.S.	Base P.A.S.*	Taux non personnalisé	Montant
Votre impôt sur le revenu Prélevé A la Source	412,15	0,00	0,00

* Base P.A.S. = Net imposable - Abattements éventuels

Net payé en euros			559,36
--------------------------	--	--	---------------

dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	-19,04
TOTAL VERSE PAR L'EMPLOYEUR	1781,28
ALLEGEMENT DE COTISATIONS	-131,33

Mode de règlement : VIREMENT FR7630003024420005022061883

Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, ce document est à conserver sans limitation de durée.
Pour la définition des termes employés, se reporter au site internet www.service-public.fr, rubrique « Cotisations sociales ».

**Votre employeur :**

MANPOWER FRANCE
Agence de STRASBOURG TERTIAIRE
13 FBG DE SAVERNE
67000 STRASBOURG
Agence T : 0TA20 / R : 0TA20

MR SAWANE KARAMBA
10 RUE JULES VERNE
68200 MULHOUSE

Page 2/2

Code intérimaire : 0007944257
N° S.S. : 197085951272059

VOS CUMULS	HS Revenus exonérés	Brut (IFM / CP inclus)	Net imposable	Frais et Indemnités	Plafond S.S. mensuel	Nbre d'heures rémunérées
Mois	0,00	1292,48	1027,15	0,00	3311,00	112,00
Année	0,00	1292,48	1027,15*	0,00	36379,00	112,00
Heures d'ancienneté depuis (équivalent CP inclus) Calculées conformément à l'article 3 de l'accord national professionnel du 27/03/1986			12 mois	123,20	24 mois	123,20

* Le montant figurant sur votre dernier bulletin de salaire de l'année doit être déclaré à l'administration fiscale. Aucun document complémentaire ne sera délivré.